



**Mémoire présenté au Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir  
par le Conférence des évêques catholiques du Canada  
au sujet de l'élargissement légal de l'éligibilité à l'aide médicale à mourir**

La Conférence des évêques catholiques du Canada demeure catégoriquement opposée à toute forme d'euthanasie ou de suicide assisté<sup>1</sup>. L'acceptation de l'euthanasie et du suicide assisté a des conséquences profondes sur la façon dont nous, en tant que société, comprenons les soins de santé, la personne humaine et sa dignité ainsi que le bien commun. L'élargissement légal de l'éligibilité à l'AMM ne servira qu'à éroder le respect dû à la dignité essentielle de la personne humaine et le bien commun de la société qui doit s'engager à protéger et à sécuriser les personnes vulnérables et sans voix.

Le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir examine les dispositions du Code criminel et leur application, y compris, mais sans s'y limiter, les questions relatives aux personnes mineures matures, aux demandes anticipées, à la maladie mentale, à la situation des soins palliatifs au Canada et à la protection des Canadiens et Canadiennes ayant un handicap. Les personnes se trouvant dans des situations uniques et complexes de fragilité humaine ne seront pas protégées par l'élargissement de l'accès à l'AMM. Cela constituera un danger supplémentaire pour le droit à la vie et dissuadera la disposition visant à donner accès à des alternatives viables qui promeuvent réellement la dignité de la personne humaine. Cela exacerbera également le dilemme déjà existant auquel sont confrontés des familles et professionnels de la santé qui sont contraints de choisir entre suivre les dictats de leur conscience ou des pratiques qu'ils considèrent comme non éthiques et contraires à leur devoir professionnel.

L'expérience de la pandémie de Covid-19 a sensibilisé notre conscience à l'importance de tendre la main aux personnes marginalisées de la société ou qui sont vulnérables en raison des étapes ou des circonstances de leur vie. Ces personnes ne doivent pas être considérées comme un fardeau pour la société. Au contraire, par le biais d'un soutien et de soins continus, nous devons témoigner, en tant que société, de leur dignité. La compassion, l'empathie et le respect de son prochain sont des responsabilités qui protègent et soutiennent notre humanité partagée et le bien commun de la société que nous sommes appelés à promouvoir.

Dans l'élaboration de la politique gouvernementale, l'écoute d'autres points de vue et l'engagement d'un dialogue authentique sur des questions qui touchent à la liberté et à la dignité de la personne humaine devraient être au cœur du processus démocratique. Malheureusement, sur la question de l'euthanasie et du suicide assisté, les perspectives éthiques présentées par des voix religieuses et d'autres groupes aux valeurs différentes, même après plusieurs soumissions,

---

<sup>1</sup> La conférence des évêques catholiques du Canada, Liste de publication liée au sujet, Site Web.  
<https://www.cccb.ca/fr/foi-et-questions-morales/souffrance-et-fin-de-vie/euthanasie-et-suicide-assiste/>

n'ont reçu que peu, voire aucune, considération de la part du gouvernement canadien. Cette situation est inacceptable, car elle affaiblit et érode la société démocratique que le Canada prétend être.

À la lumière de ce qui précède, nous proposons ce qui suit au Comité mixte spécial:

- 1) Rejetez l'élargissement des critères d'admissibilité à l'aide médicale à mourir.
- 2) Ne supprimez pas la clause qui exclut actuellement la maladie mentale comme seul diagnostic sous-jacent et engagez des consultations plus approfondies et plus crédibles pour garantir le financement des services de soutien à la santé mentale.
- 3) Affirmez la protection des droits de conscience des professionnels de la santé et promouvez la mission des établissements de santé en répondant aux besoins de santé des individus sans être contraints de fournir l'AMM.
- 4) Fournissez des preuves et un soutien efficace pour un financement substantiel et un accès aux services de soins palliatifs, ainsi que d'autres options de soins viables pour les populations vulnérables.

Nous continuons de prier pour que le Comité mixte spécial et le gouvernement du Canada reçoivent le don de la sagesse sur cet enjeu crucial de la vie. Notre vigilance et notre préoccupation sur cette question fondamentale de la dignité humaine dans notre société canadienne resteront inébranlables et ne cesseront pas. Nous nous exprimerons au nom des plus vulnérables qui demeurent nos frères et sœurs et nous les soutiendrons dans ce qu'ils affrontent afin qu'ils n'aient pas à choisir la mort. Comme nous l'avons récemment déclaré, avec plus de 50 autres chefs religieux, « en tant que Canadiennes et Canadiens, nous pouvons, nous devons faire mieux. »<sup>2</sup>.



+Raymond Poisson  
Évêque de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier  
Président de la Conférence des évêques  
catholiques du Canada

Le 9 mai 2022

---

<sup>2</sup> « Nous pouvons, nous devons faire *beaucoup* mieux – Les leaders religieux au Canada dénoncent le projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (AMM) », 14 octobre 2020. <https://www.cccb.ca/fr/media-release/nous-pouvons-nous-devons-faire-beaucoup-mieux-les-leaders-religieux-au-canada-denoncent-le-projet-de-loi-c-7-loi-modifiant-le-code-criminel-aide-medicale-a-mourir/>